

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 20 OCTOBRE 2015, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Patrick Girouard, conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Réal Picotte, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Étaient absents :

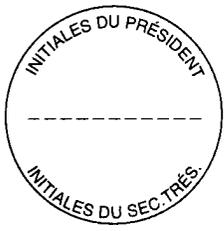
Madame Sophie Bourassa, conseillère d'Otterburn Park
Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Martin Dulac, conseiller, 3^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Permanence de Jean-François Fournier, technicien à l'opération
7. Lettre d'entente 2015-02 – préposé à l'entretien ménager
8. Consommation d'eau pour le mois de septembre 2015
9. Divers
10. Interventions de l'assistance
11. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 47 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

15-10-067

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Girouard
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point 9.1 (Entente intermunicipale de fourniture de services administratifs entre la RIEVR et la RAEVR) et le point 9.2 (Politique salariale des cadres - amendement).

ADOPTÉE

15-10-068

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015

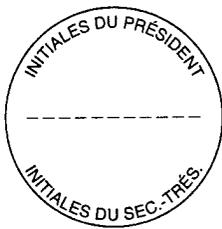
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 15-117 10-09-15 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 187-15 nous avisant que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste s'abstiendra d'adopter un budget dont la hausse de la quote-part excédera l'IPC et nous demandant de se doter d'un plan d'action sur cinq ans et de procéder à l'adoption de politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics.
- 15-118 14-09-15 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste régionale, transmettant son compte-rendu des travaux de gestion des documents pour la seconde partie du mandat de l'année 2015 ainsi que ses recommandations.
- 15-119 15-09-15 Courriel de MADAME SOPHIE BOURASSA, conseillère, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant que la Ville d'Otterburn Park est prête à céder 50 % (198 m³/jour) de l'augmentation de son débit réservé si une ville est preneuse.
- 15-120 16-09-15 Lettre de MONSIEUR DANIEL GALARNEAU, expert en sinistre, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous avisant de la fermeture du dossier pour la réclamation de Ginette Langlois puisque les dommages résultent des travaux de l'entrepreneur octroyé par contrat.
- 15-121 21-09-15 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 18 août 2015.
- 15-122 05-10-15 Lettre de MONSIEUR FRANCIS LUSSIER, architecte, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Les Services EXP inc. dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- 15-123 08-10-15 Lettre de MADAME ANTOINETTE MASTRANDREA, directrice de crédit, HANSON CONDUITE SOUS PRESSION, dénonçant un contrat de sous-traitance avec Allia Infrastructures ltée dans le cadre des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration (lot 2).
- 15-124 09-10-15 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 15 septembre 2015 et nous transmettant la résolution numéro 2015-10-259 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2016.
- 15-125 13-10-15 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, directrice des Services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2015-317 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2016.
- 15-126 13-10-15 Lettre de MADAME MARIE-JOSÉE BÉDARD, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2015-412 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2016.
- 15-127 13-10-15 Rapport préliminaire de MONSIEUR CLAUDE LALONGÉ, agronome, GROUPE CONSEIL UDA INC., concernant la remise en état de la terre agricole utilisée lors des travaux d'excavation du lot 2.
- 15-128 14-10-15 Courriel de MADAME CATHERINE CHARTRAND, greffière et directrice générale adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 15-10-26651 (9.7) informant la Régie de l'intérêt de la Municipalité pour acquérir la génératrice de marque Onan au prix de 10 000 \$ et nous transmettant la résolution numéro 15-1026650 (9.6) approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2016.

15-10-069

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 15-10, du chèque numéro 18029 au chèque numéro 18081 et du bordereau numéro EDI13489 au bordereau numéro EDI13581 pour un montant total de 1 164 049,21 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

15-10-070

POINT 6. PERMANENCE DE JEAN-FRANÇOIS FOURNIER, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

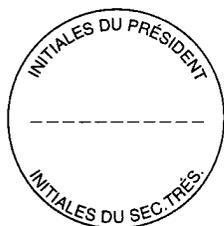
ATTENDU QUE monsieur Jean-François Fournier a été engagé à titre de technicien à l'opération avec un statut temporaire, le 27 janvier 2015;

ATTENDU QUE monsieur Fournier a fait régulièrement depuis son embauche du remplacement de vacances ainsi que d'autres tâches d'entretien et que nous en sommes pleinement satisfaits;

ATTENDU QUE la période de probation pour tout nouvel employé est normalement de 960 heures avant d'établir la permanence;

ATTENDU QUE monsieur Fournier cumule au 9 octobre 2015, 1451 heures;

ATTENDU QUE l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Jean-François Fournier, a été réalisée par le directeur technique le 1^{er} octobre 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE Jean-François Fournier a été engagé en vue du remplacement de Gilles Giroux tel que prévu à la lettre d'entente 2014-01 lequel travaille actuellement sur horaire réduit de 21,6 heures par semaine, et ce jusqu'au 9 février 2017;

ATTENDU QUE le directeur technique et le directeur général recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de Jean-François Fournier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Madame Magalie Joncas

ET RÉSOLU D'accorder la permanence de Jean-François Fournier à titre de technicien à l'opération;

QUE ladite permanence soit et est effective à compter du 21 octobre 2015.

QUE monsieur Jean-François Fournier assure le remplacement de monsieur Gilles Giroux à compter du 8 janvier 2016;

QUE monsieur Jean-François Fournier devient un employé régulier avec un statut particulier, l'article 5,01 ne s'appliquant pas, et ce jusqu'au 9 février 2017;

QUE monsieur Jean-François Fournier, le 10 février 2017, prend le poste complet de Gilles Giroux.

ADOPTÉE

15-10-071

POINT 7. LETTRE D'ENTENTE 2015-02 – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE la Régie souhaite procéder à la création d'un poste de préposé à l'entretien ménager afin d'effectuer des tâches reliées à l'entretien ménager ainsi que le nettoyage et l'entretien léger des locaux de la Régie;

ATTENDU QU'il y a actuellement à la convention collective qu'un poste d'étudiant pour l'entretien ménager;

ATTENDU QUE la Régie souhaite élargir la portée du poste et pouvoir recruter un personnel pouvant être disponible de façon plus régulière;

ATTENDU la lettre d'entente 2015-02 ci-jointe mentionnant les conditions d'embauche;

ATTENDU QUE la lettre d'entente 2015-02 a été soumise aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde

ET RÉSOLU

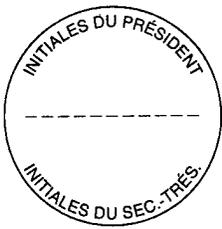
QUE le Conseil approuve la lettre d'entente 2015-02;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la lettre d'entente 2015-02 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

POINT 8. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de septembre 2015 sont joints au présent point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 9. DIVERS

15-10-072

9.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES ADMINISTRATIFS ENTRE LA RIEVR ET LA RAEVR

ATTENDU QUE la RIEVR et la RAEVR souhaitent établir une entente intermunicipale ayant pour objet la fourniture de services administratifs et de secrétaire-trésorier par la RIEVR pour les besoins de la RAEVR, le tout débutant le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale de fourniture de services administratifs et s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Girouard

APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présidente et le secrétaire-trésorier à signer une entente intermunicipale de fourniture de services administratifs ayant pour objet la fourniture de services administratifs et de secrétaire-trésorier pour les besoins de la RAEVR, le tout débutant le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE

15-10-073

9.2 POLITIQUE SALARIALE DES CADRES – AMENDEMENT

ATTENDU QUE la RIEVR et la RAEVR souhaitent établir une entente intermunicipale de fourniture de services administratifs ayant pour objet la fourniture de services administratifs et de secrétaire-trésorier par la RIEVR pour les besoins de la RAEVR; le tout débutant le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE cette entente intermunicipale de fourniture de services administratifs apporte des modifications de tâches pour le secrétaire-trésorier et pour l'adjointe administrative;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la politique salariale pour ces deux employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Girouard

APPUYÉ PAR Monsieur Réal Picotte

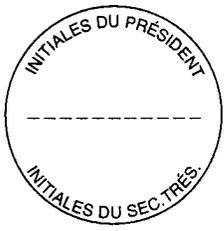
ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'amendement de l'article 4.0 de la politique salariale des cadres afin de porter la semaine normale de travail du secrétaire-trésorier et de l'adjointe administrative de 35 à 37,5 heures et de modifier l'annexe b « salaires et échelons » en conséquence, soit une majoration de 7,14 %, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente intermunicipale de fourniture de services administratifs avec la RAEVR;

QUE cet amendement demeure en vigueur pour la durée de l'entente intermunicipale de fourniture de services administratifs entre la RIEVR et la RAEVR.

ADOPTÉE

POINT 10. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

15-10-074

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 01 minute.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier
présidente